

## Chapitre 2

### Le travail indépendant <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>

*Ce chapitre traite de l'ampleur et de la qualité des activités d'indépendant effectuées par des groupes défavorisés et sous-représentés comme les femmes, les jeunes, les seniors, les minorités ethniques et les immigrés, les personnes à faible niveau d'instruction et à bas revenus, les personnes handicapées et les chômeurs. Cumulés, ces groupes sont responsables de la majorité des activités d'indépendant en Europe. La proportion des activités d'indépendant varie grandement d'un groupe à l'autre et au sein même de ces groupes, de même que d'un État membre de l'UE à l'autre.*

<sup>(1)</sup> Note de la Turquie:

Les informations figurant dans ce document et faisant référence à «Chypre» concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Tant qu'une solution durable et équitable n'aura pas été trouvée dans le cadre des Nations unies, la Turquie maintiendra sa position sur la «question chypriote».

<sup>(2)</sup> Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne:

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

## Le travailleur indépendant

### Encadré 2.1. Principales conclusions — Le travailleur indépendant

- Bien que la proportion de femmes travaillant en tant qu'indépendantes ait augmenté, les femmes ont nettement moins tendance à endosser ce statut que les hommes. En 2011, on comptait environ 21 millions de travailleurs indépendants masculins dans l'UE, pour 9 millions de femmes.
- On dénombre relativement peu de jeunes travailleurs indépendants dans l'UE. Ainsi, en 2011, il y avait environ 800 000 travailleurs indépendants âgés de 15 à 24 ans.
- Alors que le nombre de seniors (55-64 ans) indépendants n'est que de 8 millions, plus d'un cinquième des personnes âgées actives sur le marché du travail le sont par le biais du travail indépendant.
- Les personnes jouissant d'un faible niveau d'instruction sont davantage susceptibles de travailler comme indépendants que la population adulte prise globalement.
- Les minorités ethniques et les immigrés ont davantage tendance à endosser le statut d'indépendant que la population adulte prise globalement.
- Bien que peu de données soient disponibles à propos des entrepreneurs présentant un handicap, ceux-ci semblent fréquemment travailler comme indépendants.

### Proportion de femmes exerçant un travail indépendant

Le travail indépendant est une forme de travail selon lequel une personne œuvre dans sa propre entreprise, exploitation agricole ou cabinet professionnel et tire des avantages économiques de cette occupation, qu'il s'agisse d'un salaire, de bénéfices, d'avantages en nature ou de gains familiaux (dans le cas de personnes travaillant en famille). Le bénévolat est exclu de cette définition. Les travailleurs indépendants peuvent travailler seuls (travail pour son propre compte) ou avoir des employés. Pour examiner l'évolution de l'ampleur des forces de travail, mieux vaut souvent regarder la part du travail indépendant, qui mesure la proportion de travailleurs indépendants par rapport à l'ensemble des forces de travail, plutôt que le nombre de travailleurs indépendants. Pour en savoir plus sur ces notions et sur les sources de données, voir le Guide du lecteur au chapitre 5.

Le graphique 2.1A montre les taux de travail indépendant dans l'UE entre 2000 et 2011, par sexe. Pendant cette période, les parts de travailleurs indépendants sont restées constantes, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La proportion d'activité indépendante chez les femmes s'élevait à 9,7 pour cent, ce qui est loin derrière le taux masculin de 18,3 pour cent en 2011. Au total, sur un total d'environ 30 millions de travailleurs indépendants dans l'UE, seuls 9 millions sont des femmes.

Le graphique 2.2 illustre les différences nationales entre les taux d'hommes et de femmes ayant le statut d'indépendant. Les différences que présentent les taux de travail indépendant féminin dans

les divers États membres de l'UE sont claires: dans certains pays comme le Danemark, la France et l'Allemagne, la proportion de femmes indépendantes est nettement inférieure à la moyenne de l'UE, tandis que dans d'autres comme l'Italie et la Grèce, cette proportion est nettement supérieure à la moyenne européenne. Alors que la part des femmes exerçant une activité indépendante est bien moindre que celle des indépendants masculins dans tous les États membres de l'UE, il existe des cas où le taux de travail indépendant des femmes est élevé, notamment en Grèce, où il est supérieur au taux d'hommes indépendants de la majorité des États.

Entre 2000 et 2011, 13 pays de l'UE ont enregistré une hausse du pourcentage de femmes indépendantes. Ce sont la République slovaque (5,5 points de pourcentage), la République tchèque (2,8 points de pourcentage) et les Pays-Bas (2,5 points de pourcentage) qui ont connu les augmentations les plus fortes. Pendant cette même période, la Lettonie a affiché un statu quo de sa proportion de femmes indépendantes, tandis que dans les 13 autres États de l'UE, la tendance était à la baisse. Parmi ces 13 États, les diminutions les plus notables ont été enregistrées en Lituanie, au Portugal (5 points de pourcentage chacun), en Pologne (3,7 points de pourcentage) et en Roumanie (2,1 points de pourcentage).

### **Proportion de jeunes et de seniors exerçant un travail indépendant**

Le graphique 2.1B présente les taux d'activité indépendante par tranche d'âge, les plus élevés étant ceux des personnes âgées (de 55 à 64 ans) et les plus faibles étant ceux des jeunes (de 15 à 24 ans): en 2011, on relevait un taux de 21,1 pour cent pour les seniors, soit plus de cinq fois celui enregistré pour les jeunes (4,1 pour cent). Bien que la proportion des jeunes indépendants soit demeurée stable pendant la période 2000-2011, celle concernant les seniors a considérablement diminué. Ces proportions sont présentées par État membre de l'UE dans le graphique 2.3. Le travail indépendant des jeunes a augmenté dans 7 États membres de l'UE, et principalement en République slovaque (7,5 points de pourcentage), en Italie (2,5 points de pourcentage) et au Royaume-Uni (2,2 points de pourcentage), tandis qu'il a diminué dans 12 autres États membres de l'UE, ce déclin étant le plus remarquable en Bulgarie (6,8 points de pourcentage), en Pologne (5,4 points de pourcentage) et en Hongrie (3,7 points de pourcentage).

Entre 2000 et 2011, la part des travailleurs indépendants âgés a crû dans cinq pays (République tchèque, Malte, République slovaque, Suède et Royaume-Uni), la hausse la plus importante étant relevée en République slovaque (9,0 points de pourcentage) et en République tchèque (4,7 points de pourcentage). Au cours de cette même période, le taux de seniors exerçant une activité indépendante a baissé dans les 22 autres États membres, principalement en Roumanie (18,0 points de pourcentage) ainsi qu'en Italie et en Bulgarie (environ 10,0 points de pourcentage chacune).

De manière générale, ces chiffres révèlent qu'il y a très peu de jeunes travailleurs indépendants et que la part du travail indépendant des jeunes varie fortement au sein de l'UE. Par ailleurs, le travail indépendant est un mode de travail répandu parmi les personnes plus âgées.

### **Proportion de travail indépendant parmi les individus présentant un faible niveau d'instruction**

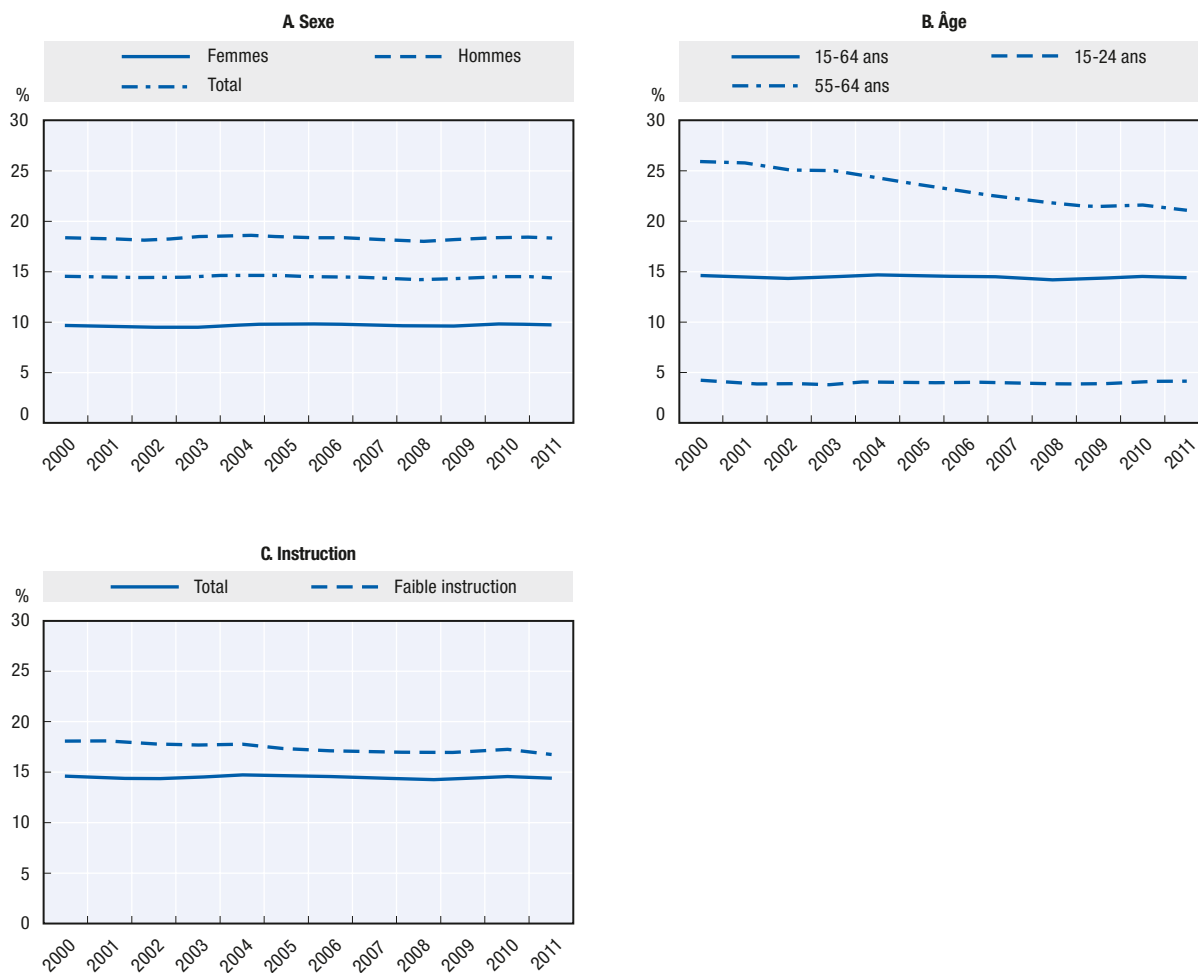
On peut voir, au graphique 2.1C, le taux de personnes ayant un faible bagage scolaire et exerçant un travail indépendant comparé à la masse globale des travailleurs indépendants (total). Une personne présentant un faible niveau d'instruction est définie comme quelqu'un n'ayant pas dépassé le niveau secondaire inférieur dans le cadre scolaire traditionnel. Pour en savoir plus, voir le Guide du lecteur au chapitre 5.

Le pourcentage de travail indépendant parmi les personnes peu qualifiées est supérieur à celui de la population globale, et il est dans une large mesure demeuré stable aux alentours de 16% pendant la période 2000-2011. Entre-temps, la part globale de travail indépendant est passée de 10,8% en 2000 à 14,4% en 2011, ce qui a réduit l'écart entre les indépendants présentant un faible niveau d'instruction et le total des travailleurs indépendants.

Le graphique 2.4 illustre les différences entre pays de l'UE. Les taux de travail indépendant parmi le groupe à faible niveau d'instruction vont d'environ 5% en Hongrie, au Luxembourg, en Allemagne et au Danemark à plus d'un quart en Pologne (25,8%), plus d'un tiers en Roumanie (36,4%) et plus de deux cinquièmes en Grèce (42,7%). On note en outre d'autres différences en termes de proportion de travail indépendant plus importante parmi le groupe à faible niveau d'instruction (dans 13 pays) ou parmi le total des travailleurs indépendants (dans 12 pays). Par ailleurs, le travail indépendant parmi le groupe à faible niveau d'instruction tantôt augmente (dans 8 pays), tantôt diminue (dans 18 pays) pendant la même période.

**Graphique 2.1. Taux de travail indépendant dans les 27 États membres de l'UE, 2000-11**

Pourcentage des 15-64 ans

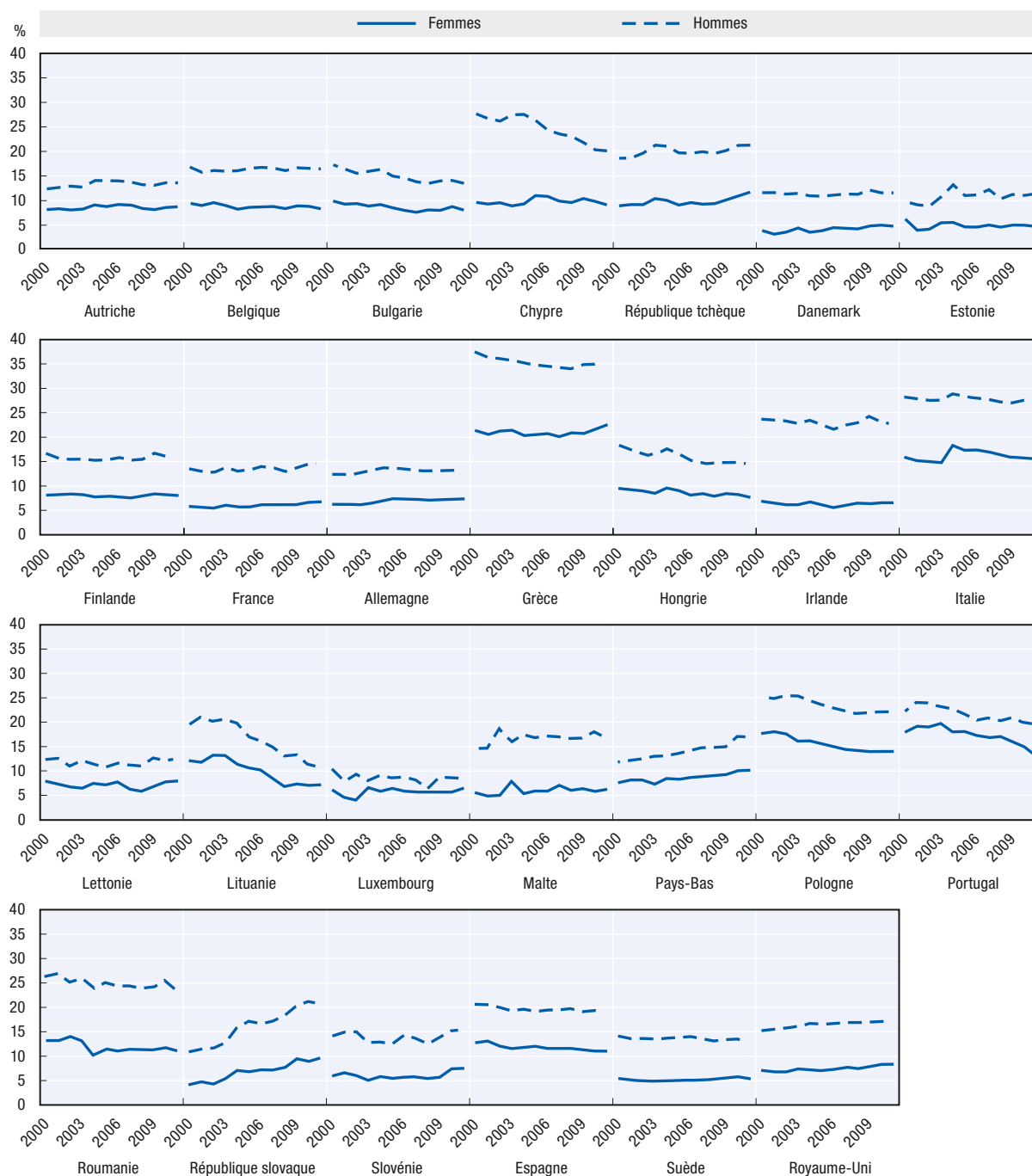


Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2000-2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933016702>

Graphique 2.2. **Taux de travail indépendant par sexe, 2000-11**

Pourcentage des 15-64 ans



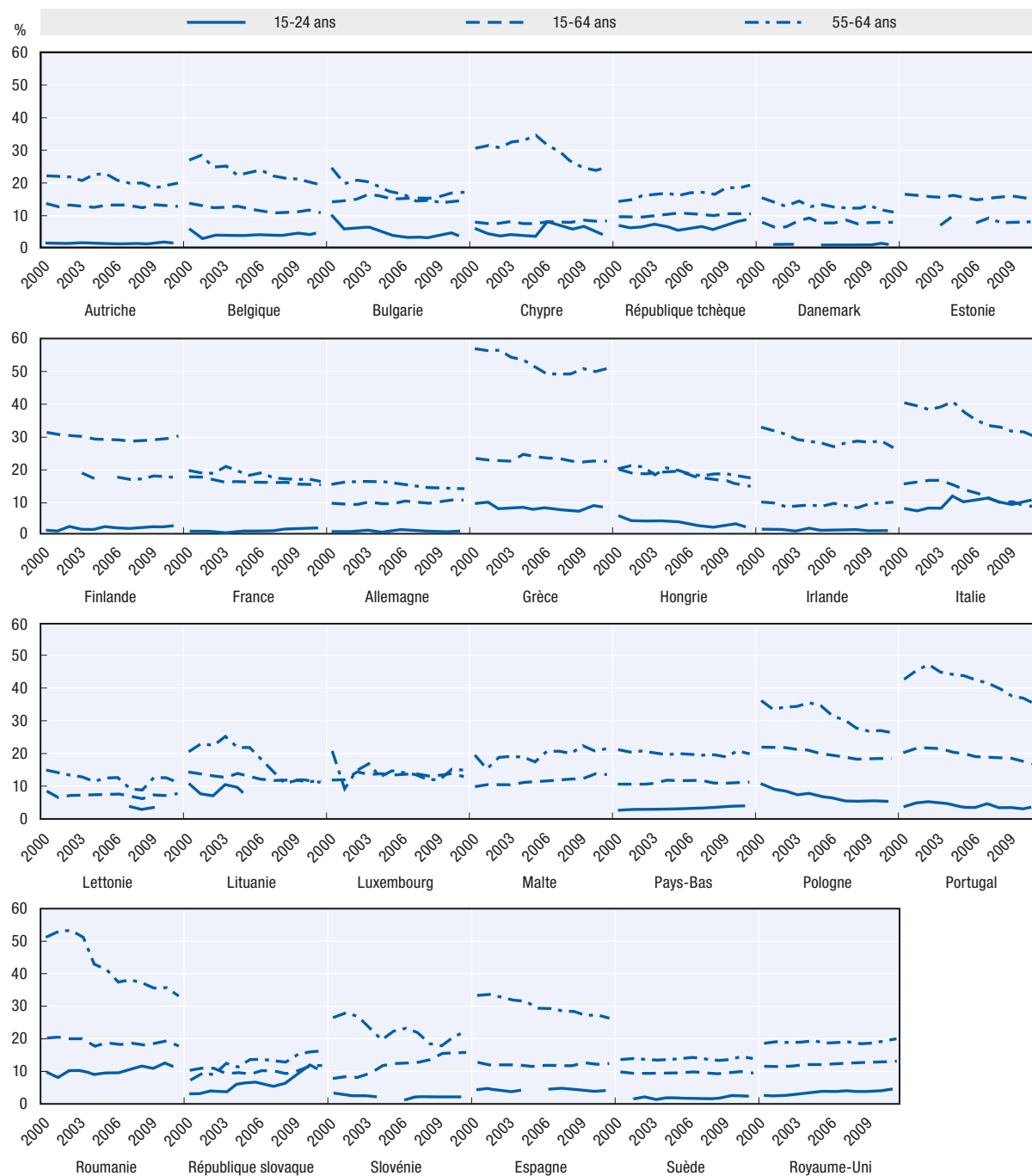
Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2000-2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933016759>**Proportion d'immigrés exerçant un travail indépendant**


Dans la majorité des États membres de l'UE, les immigrés ont davantage tendance à travailler comme indépendants que la population autochtone. C'est ce qu'indique le graphique 2.5, qui

montre l'écart entre le taux de travail indépendant parmi les autochtones et parmi les étrangers, par État membre. Seuls 7 États membres ont une plus grande proportion d'autochtones exerçant un métier d'indépendant: la Grèce, l'Italie, l'Irlande, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et l'Autriche.

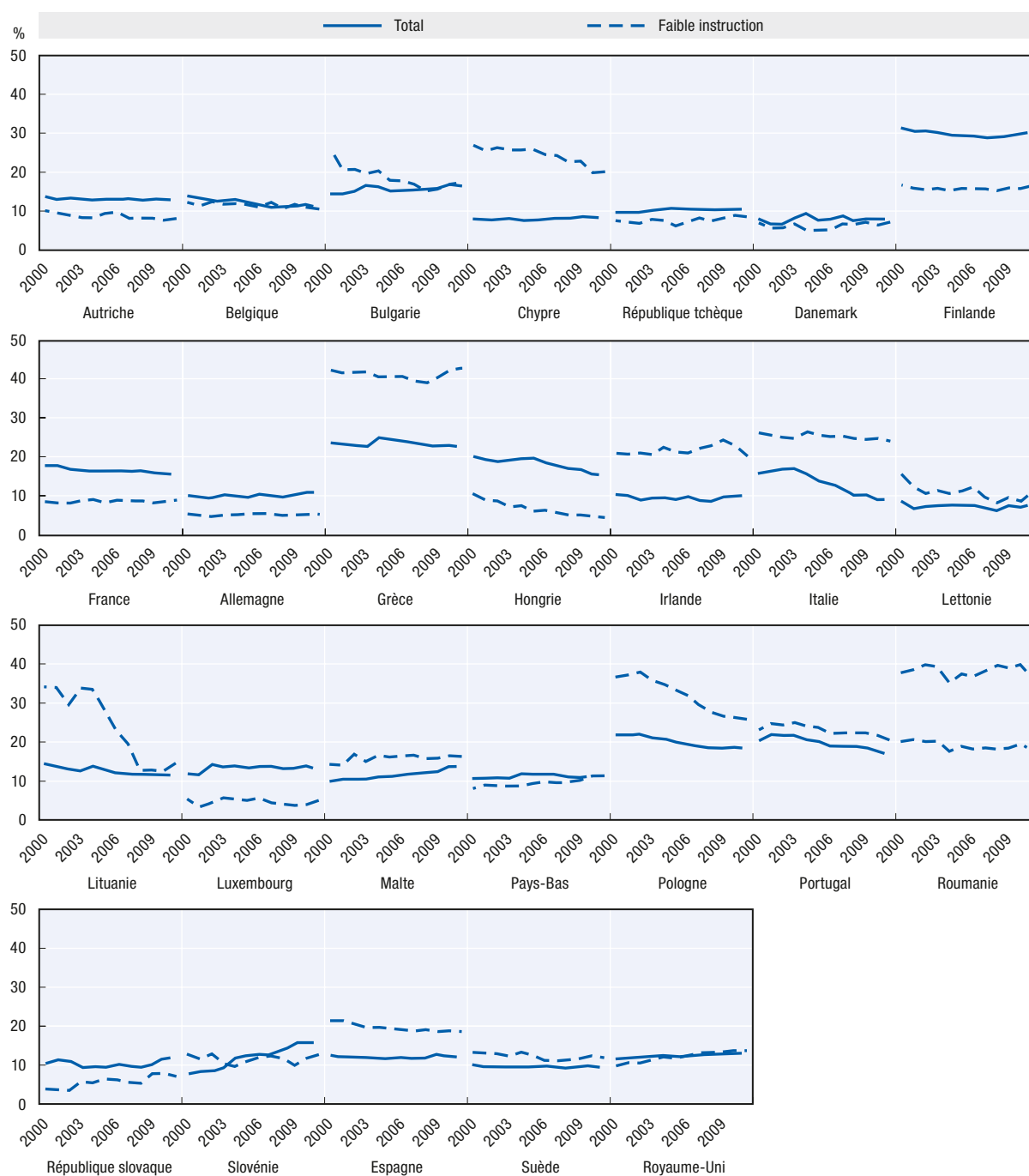
Graphique 2.3. Taux de travail indépendant par tranche d'âge, 2000-11



Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2000-2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933016778>

Graphique 2.4. Taux de travail indépendant par niveau d'instruction, 2000-11



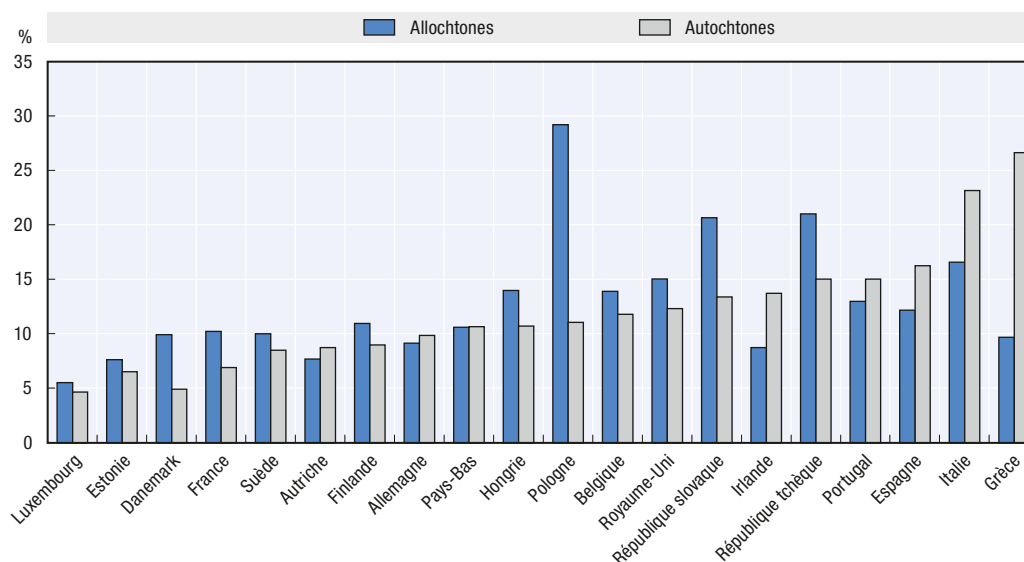
Note: Les données relatives au travail indépendant par niveau d'instruction ne sont pas disponibles pour l'Estonie.

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2000-2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933016797>

Graphique 2.5. **Taux de travail indépendant par lieu de naissance, 2008**

Pourcentage des 15-64 ans



Source: Adapté de l'OCDE (2011), «Panorama de l'entrepreneuriat 2011», OCDE Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933016816>**Encadré 2.2. Taux de travail indépendant chez les entrepreneurs présentant un handicap**

Il existe très peu d'enquêtes ou de données concernant les entrepreneurs invalides dans l'UE. Cependant, selon une étude fondée sur des données collectées par le panel communautaire de ménages entre 1995 et 2001 dans 13 États membres de l'UE, les personnes handicapées exercent plus fréquemment un travail indépendant qu'un emploi salarié (Pagán, 2009). En outre, les personnes invalides sont davantage susceptibles d'exercer une activité indépendante que les personnes valides, et ce dans pratiquement tous les pays couverts par l'enquête. En Grèce, les hommes présentant un handicap étaient 10,5% de plus à travailler comme indépendants que ceux n'en ayant pas, ce taux étant de 8,6% au Portugal et de 8,1% en Irlande. L'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas présentaient des taux identiques pour les hommes valides ou non. Il n'y a qu'en Belgique que la proportion d'hommes indépendants valides est supérieure (de 3,0%) à celle des indépendants invalides. Concernant les femmes, celles présentant un handicap sont 13,5% de plus à travailler comme indépendantes que les femmes valides en Grèce, contre 10,3% au Portugal et 8,2% en Autriche. En Belgique, en Finlande, en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas, les taux de travail indépendant sont égaux chez les femmes valides et invalides.

Des données provenant du Royaume-Uni viennent confirmer ces assertions: les individus invalides en âge de travailler ont plus tendance à se mettre à leur compte: 18% d'hommes et 8% de femmes présentant un handicap exercent une activité indépendante, contre 14% et 6% respectivement pour les hommes et les femmes valides (Boylan et Burchardt, 2002).

Selon Jones et Latreille (2005), les personnes handicapées apprécient le statut d'indépendant parce qu'il permet de tenir compte de leur handicap: il offre une plus grande flexibilité au niveau des heures et des horaires de travail. Toutefois, d'autres recherches soulignent le fait que la discrimination, qu'elle soit perçue ou réelle, joue un rôle important dans le choix du travail indépendant par les personnes invalides (Blanck et al., 2000; Schur, 2003).



### Encadré 2.3. Le faux indépendant

Le terme «faux indépendant» fait référence à un arrangement professionnel dans lequel un travailleur est enregistré en tant qu'indépendant auprès des autorités fiscales, et non comme salarié repris au registre du personnel d'un employeur, alors qu'il ne possède qu'un seul client, qui peut être perçu comme son employeur. Officiellement, toutefois, la relation lie deux entreprises et non un employeur et un employé. Si les faux indépendants travaillent souvent pour leur propre compte, ils peuvent aussi créer une forme de partenariat, des sociétés à responsabilité limitée ou des coentreprises. Ce genre d'arrangement professionnel a de fortes implications sur la façon dont les travailleurs sont couverts par les systèmes de sécurité sociale et fiscal, ainsi que sur la personne endossant les responsabilités légales.

On considère généralement que les employeurs incitent les travailleurs à accepter cette forme d'emploi parce que ce sont eux qui ont le plus à y gagner: un employeur paie en effet le plus souvent moins de contributions de sécurité sociale pour un sous-traitant que pour un travailleur salarié. Un autre avantage pour l'employeur est qu'il transfère ainsi les responsabilités en matière de santé et de sécurité dans le chef du travailleur, puisque le sous-traitant (c.-à-d. le travailleur indépendant) porte la responsabilité de sa propre sécurité au travail. Les employeurs évitent de ce fait d'importants frais d'assurance.

À court terme, les faux indépendants y gagnent aussi, avant tout parce que les impôts sur le revenu et les contributions de sécurité sociale qu'ils paient en tant qu'indépendant sont généralement largement inférieurs (quelle que soit la forme juridique de leur activité) à ceux qu'ils devraient payer en tant que salarié. Toutefois, dans ce type d'arrangement professionnel, le travailleur endosse deux risques primordiaux. Tout d'abord, comme déjà mentionné, il assume la responsabilité de sa santé et de sa sécurité au travail et n'est en général pas couvert par l'assurance d'un employeur. Si le travailleur est victime d'un accident ou est cité en justice, il doit en supporter les risques et les responsabilités. Ensuite, le travailleur indépendant jouit d'une moins grande sécurité d'emploi: le plus souvent, l'employeur peut mettre fin à la relation moyennant un préavis minime et sans devoir payer de compensations au travailleur, qui ne bénéficie pas non plus d'avantages liés à un régime d'assurance-chômage.

Il existe peu d'estimations fiables de l'ampleur du recours aux faux indépendants. En République tchèque, on estime qu'entre 13% et 26% de tous les travailleurs indépendants sont des faux indépendants (Geissler, 2012). On pense en général que le secteur où ce phénomène est le plus présent est celui de la construction, pour lequel toute une série d'estimations ont vu le jour, allant de 10% des ouvriers en construction aux Pays-Bas à 25% en Suède (Jorens, 2008).

Il importe de comprendre la prévalence du travail de faux indépendant, par exemple en étudiant la proportion d'entreprises ayant un seul gros client, car cela modifie notre perception de l'impact économique et social du travail indépendant. En soi, il y a peu de bénéfice net à tirer de politiques encourageant des individus, qui se tourneraient autrement vers une relation de travail salarié, à adopter le statut de faux indépendant. Toutefois, la grande majorité des travailleurs indépendants ne tombe pas dans ce travers, même dans des secteurs où l'on sait ce phénomène répandu.

## Travailleurs indépendants employant des salariés

### Encadré 2.4. Principales conclusions — Travailleurs indépendants employant des salariés

- Sur un nombre total d'environ 30 millions d'indépendants dans l'UE, moins d'un tiers (soit 9 millions) emploie des salariés, cette proportion s'étant réduite au cours des dix dernières années.
- On relève un écart évident entre les sexes parmi les indépendants employant des salariés. En 2011, 2 millions de femmes indépendantes (soit 24% des femmes indépendantes) dans l'UE employaient des salariés, contre environ 7 millions d'hommes indépendants (soit 34%).
- En 2011, 88 000 jeunes (âgés de 15 à 24 ans) étaient indépendants avec des salariés, ce qui ne représentait que 11% de tous les jeunes indépendants. Par contre, les personnes âgées (de 55 à 64 ans) étaient autant susceptibles que les autres adultes (de 15 à 64 ans) d'employer des salariés (30% contre 29%).
- Bien que les taux de travail indépendant varient peu selon le niveau d'éducation, les personnes peu qualifiées ont une probabilité nettement moins élevée d'employer des salariés que les individus possédant un diplôme du troisième degré. Sur les 5 millions d'indépendants employant des salariés, environ un tiers présente un faible niveau d'instruction.

### Femmes indépendantes employant des salariés

De 2000 à 2011, le pourcentage de femmes indépendantes employant des salariés a diminué (graphique 2.6A). En 2000, près d'un tiers des femmes indépendantes dans l'UE employaient des salariés, mais en 2011, cette proportion était ramenée à un quart. Sur les presque 9,5 millions de femmes indépendantes dans l'UE en 2011, seules 2,3 millions possédaient du personnel. Ce canevas n'est toutefois pas identique dans toute l'UE (graphique 2.7) et la proportion des femmes indépendantes employant des salariés a en réalité augmenté dans 9 pays de l'UE (Bulgarie, Espagne, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal et Roumanie).

Le graphique 2.7 met également en évidence deux autres points. Premièrement, l'Irlande est le seul pays de l'UE à présenter une proportion de femmes indépendantes avec salariés supérieure à celle des hommes indépendants possédant du personnel. Deuxièmement, on note à nouveau de grandes variations des proportions de femmes indépendantes avec personnel selon les pays: cette proportion est très faible en Roumanie, alors qu'en Allemagne, en France, au Danemark, en Irlande et en Hongrie, plus d'un tiers des femmes indépendantes ont au moins un employé.

### Jeunes et seniors indépendants employant des salariés

Le graphique 2.6B montre une chute importante de la proportion de jeunes indépendants (âgés de 15 à 24 ans) employant du personnel. Si près de 30% des jeunes indépendants de l'UE étaient des employeurs en 2000, ce chiffre est passé à 11% en 2011. Seuls 89 000 jeunes indépendants de l'UE employaient des salariés en 2011, contre 157 000 en 2000.

La proportion de seniors indépendants (âgés de 55 à 64 ans) employant des salariés est équivalente à celle des adultes en général. Cependant, la part des indépendants employant des salariés a diminué dans ces deux catégories, dans une moindre mesure cependant que chez les jeunes. En 2000, près de 40% des adultes et des seniors indépendants possédaient du personnel, ce chiffre étant descendu à 30% pour les deux groupes en 2011.

Graphique 2.6. **Travailleurs indépendants employant des salariés, 2000-11**

Pourcentage des travailleurs indépendants âgés de 15-64 ans

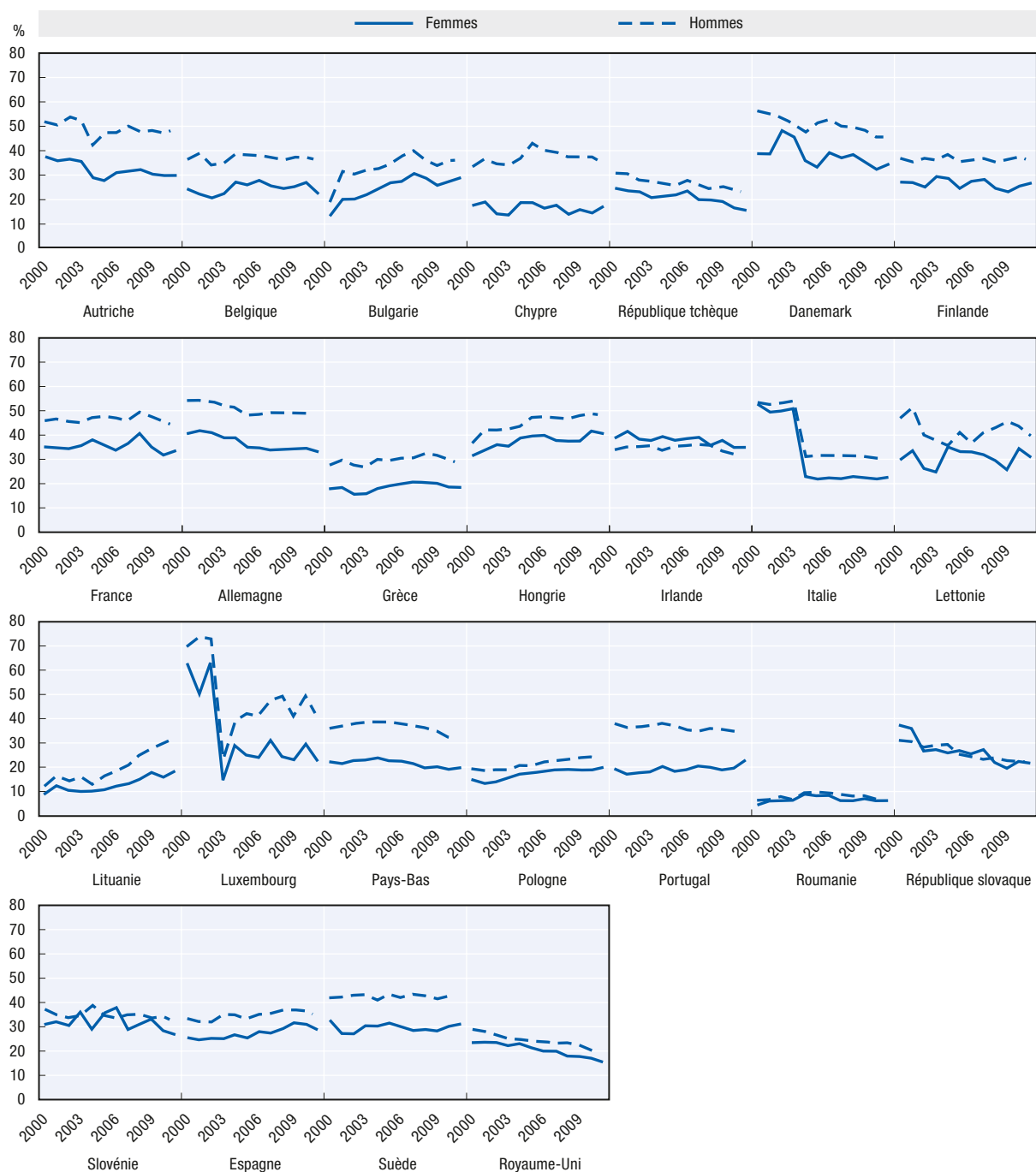


Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2000-2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933016835>

Le graphique 2.8 présente des données par État membre, et trois éléments clés en ressortent. Primo, les seniors indépendants emploient plus souvent des salariés que les jeunes indépendants, et ce dans tous les États membres pour lesquels on dispose de données. Secundo, alors que l'on observe globalement une régression des pourcentages relatifs aux seniors, 7 pays de l'UE ont enregistré une hausse de la proportion de personnes âgées indépendantes avec salariés. Tertio, les taux de seniors indépendants avec salariés divergent fortement selon les pays: au Royaume-Uni, en Grèce et en Pologne notamment, moins d'un quart des personnes âgées indépendantes ont du personnel, alors qu'en Allemagne, en Autriche et en France au contraire, cette proportion est supérieure à deux cinquièmes.

Graphique 2.7. **Travailleurs indépendants employant des salariés, par sexe, 2000-11**  
 Pourcentage des travailleurs indépendants âgés de 15-64 ans



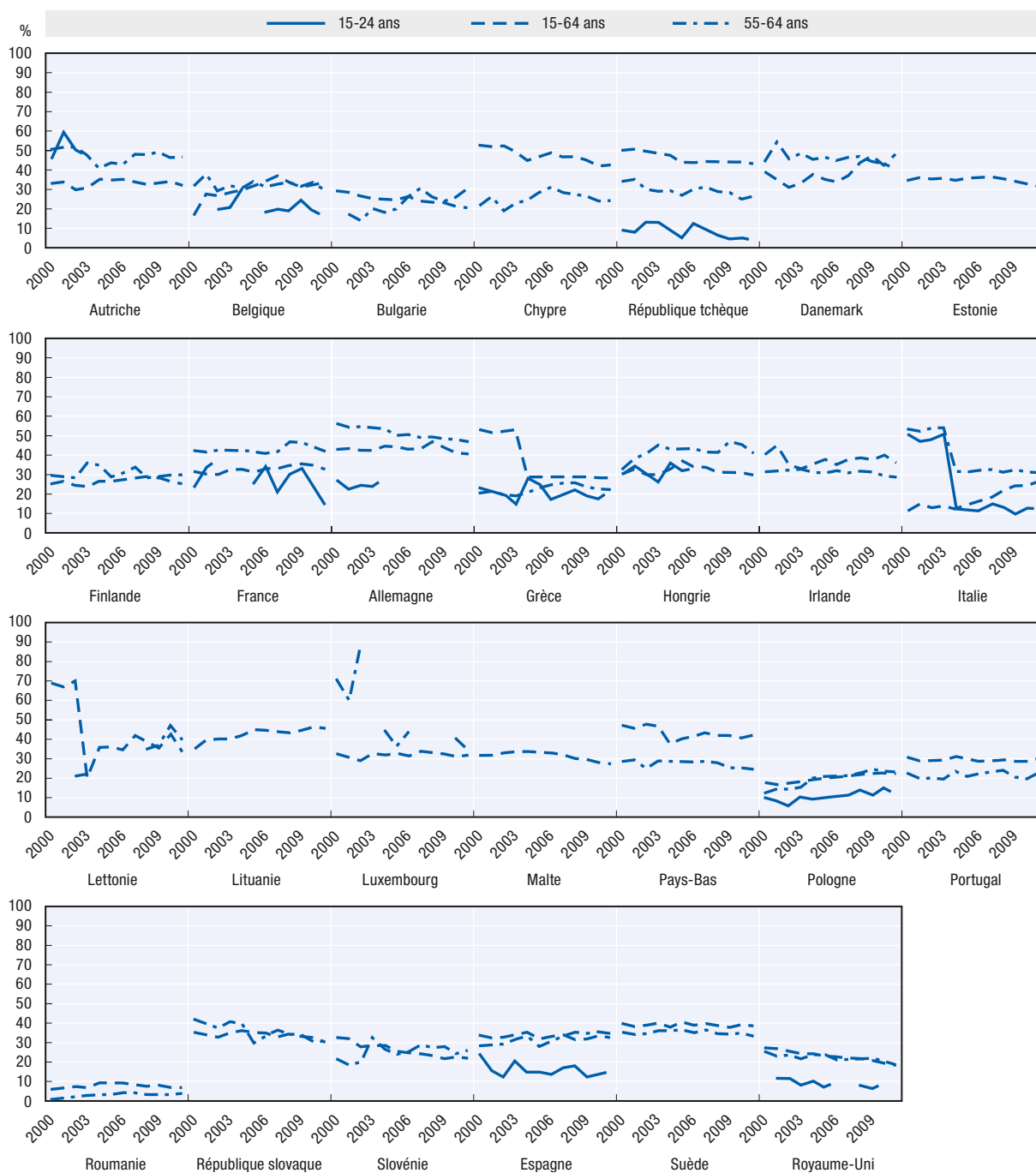
Note: Les données par sexe ne sont pas disponibles pour l'Estonie et pour Malte.

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2000-2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933016892>

Graphique 2.8. **Travailleurs indépendants employant des salariés, par tranche d'âge**

Pourcentage des travailleurs indépendants âgés de 15-64 ans



Notes: 1. Le pourcentage de jeunes indépendants employant des salariés n'est pas disponible pour la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la République slovaque et la Suède. 2. Le pourcentage de seniors indépendants employant des salariés n'est pas disponible pour l'Estonie, la Lituanie, Malte et les Pays-Bas.

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2000-2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933016911>

### **Travailleurs indépendants employant des salariés et niveau d'instruction**

Les graphiques 2.6C et 2.9 indiquent que les indépendants peu qualifiés ont moins tendance à employer d'autres personnes que le groupe global des indépendants, et ce dans une proportion égale pour toute la période 2000-2011. Par ailleurs, on note une diminution de la proportion des indépendants présentant un faible niveau d'instruction possédant du personnel, ce taux étant passé de 35 % environ en 2000 à 25 % en 2011 (graphique 2.6C). Par «faible niveau d'instruction», on entend les individus n'ayant pas dépassé les degrés d'enseignement maternel, primaire et secondaire inférieur. Pour en savoir plus sur cette notion et cette source de données, nous vous renvoyons au Guide du lecteur du chapitre 5.

On note de grandes différences entre les différents États membres de l'UE en termes de proportions de personnes indépendantes employant des salariés (graphique 2.9). Au Royaume-Uni, en Grèce, en Pologne, en Slovénie et en République tchèque, la part d'indépendants présentant un faible niveau d'instruction et possédant du personnel ne dépasse pas un cinquième, alors qu'en Allemagne et en Suède, cette proportion est de deux cinquièmes. Quelque 11 pays de l'UE ont vu leur taux d'indépendants dotés d'un faible niveau d'instruction et de personnel baisser, les chutes les plus importantes étant relevées en République tchèque (13,6 points de pourcentage) et en Italie (22 points de pourcentage). Toutefois, neuf pays ont enregistré des hausses, dont les plus importantes sont survenues en Autriche (15,7 points de pourcentage) et en Hongrie (11 points de pourcentage). En outre, dans certains pays, la proportion des indépendants peu qualifiés employant du personnel est supérieure à celle de la population totale des indépendants (Estonie, Finlande, France et Italie).

### **Le travail indépendant par secteur**

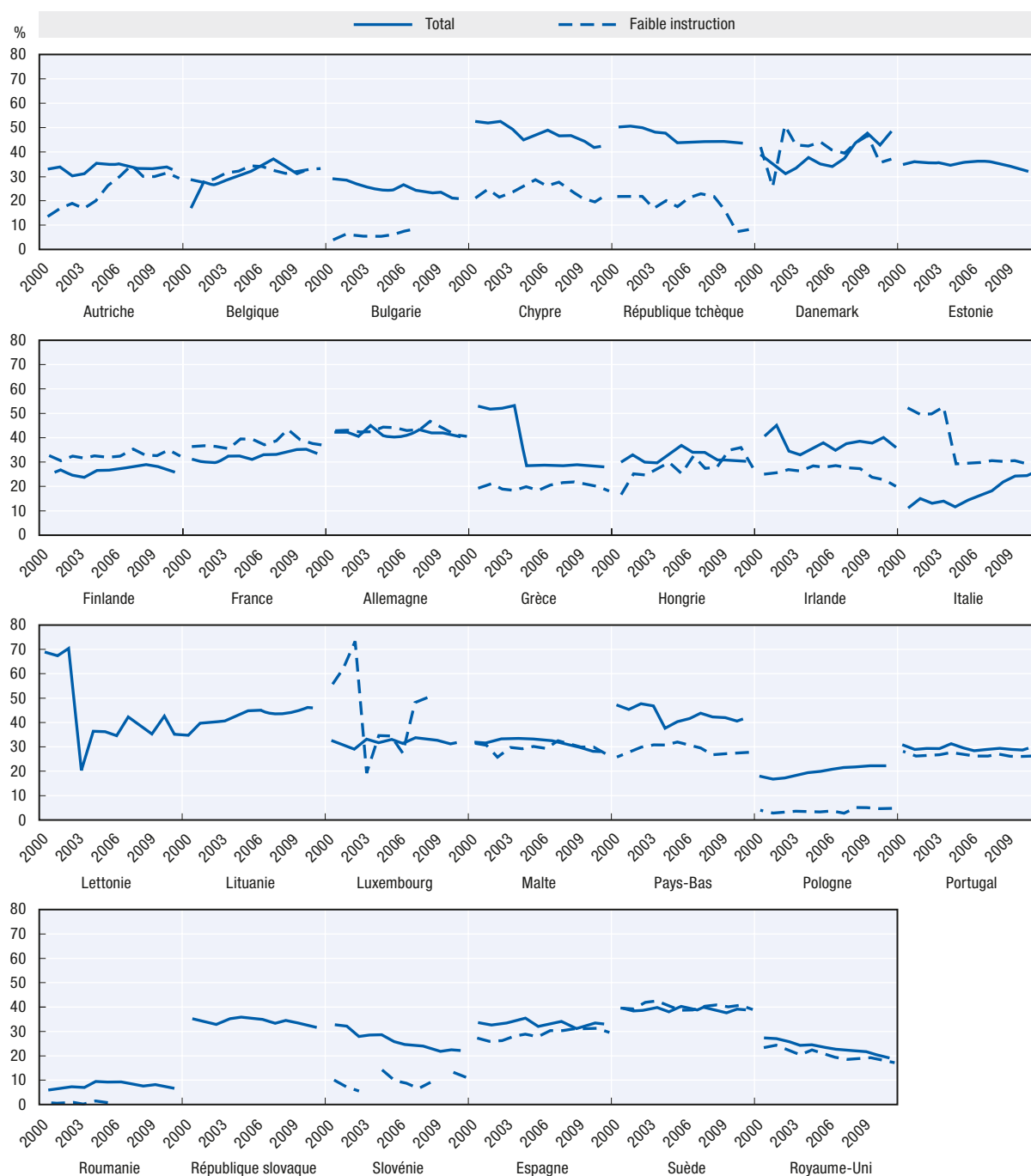
#### **Encadré 2.5. Principales conclusions — Le travail indépendant par secteur**

- Les femmes indépendantes sont moins susceptibles de travailler dans les secteurs de la construction et de la production que les hommes indépendants.
- Les seniors indépendants (âgés de 55 à 64 ans) ont plus tendance à travailler dans les secteurs de la construction, de la production et de la consommation que les jeunes indépendants (de 15 à 24 ans).

Le graphique 2.10 illustre la palette des secteurs d'activité indépendante par sexe et par âge. Les hommes et les femmes sont engagés à parts égales dans les secteurs des services professionnels et de l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Par contre, les femmes travaillent proportionnellement beaucoup moins dans la production et la construction que les hommes, ces secteurs englobant environ un quart des emplois indépendants masculins contre un vingtième seulement des emplois féminins. Par ailleurs, les femmes sont nettement plus présentes dans les secteurs des services tournés vers le consommateur (comme la santé, les œuvres sociales, les arts ou l'éducation) que les hommes: la proportion est de près de deux cinquièmes pour les femmes, contre un huitième environ pour les hommes. On remarque aussi des différences d'âge: par rapport aux seniors, les jeunes indépendants sont nettement plus nombreux à travailler dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche ainsi que dans les services aux entreprises. Au contraire, la proportion des personnes âgées est plus importante dans la construction, la production et la consommation.

### Graphique 2.9. Travailleurs indépendants employant des salariés, par niveau d'instruction, 2000-11

Pourcentage des travailleurs indépendants âgés de 15-64 ans

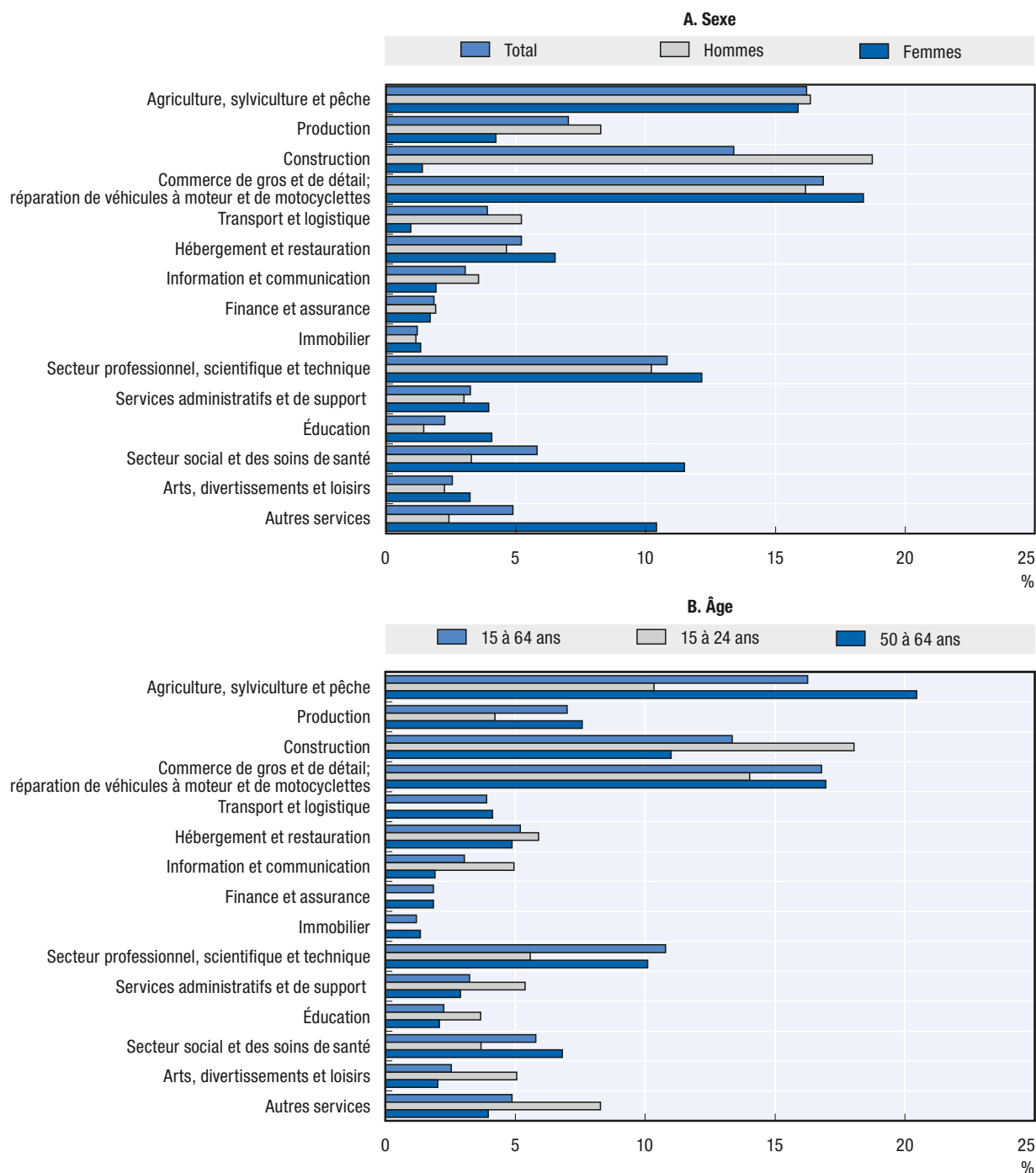


Note: Les données par niveau d'instruction ne sont pas disponibles pour l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la République slovaque.

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2000-2011.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933016930>

Graphique 2.10. Taux de travail indépendant dans l'UE par secteur professionnel, 2011



Notes: 1. Dans le tableau A, les données relatives aux secteurs suivants ont été supprimées: exploitation de mines et carrières; fourniture d'électricité, gaz, vapeur et conditionnement d'air; alimentation en eau; égouts, gestion des déchets et assainissement; administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire; activités ménagères en tant qu'employeur; production non différenciée de biens et services des ménages pour leur propre usage; activités d'organisations et d'organes extraterritoriaux; et sans réponse. 2. Dans le tableau B, les données relatives aux secteurs suivants ont été supprimées: exploitation de mines et carrières; fourniture d'électricité, gaz, vapeur et conditionnement d'air; alimentation en eau; égouts, gestion des déchets et assainissement; administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire; activités ménagères en tant qu'employeur; production non différenciée de biens et services des ménages pour leur propre usage; activités d'organisations et d'organes extraterritoriaux; et sans réponse.

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933016949>



## Références

- Blanck, P.D., Sandler, L.A., Schmeling, J.L. et Schartz, H.A. (2000), «The Emerging Workforce of Entrepreneurs With Disabilities: Preliminary Study of Entrepreneurship in Iowa», *Iowa Law Review*, Vol. 85, N° 5, p. 1583-1668.
- Boylan, A. et Burchardt, T. (2002), «Barriers to self-employment for disabled people. Report for the Small Business Service», Small Business Service.
- Geissler, Hana (2012), «New regulations aim to fight bogus self-employment», European Industrial Relations Observatory Online, disponible sur: <http://www.eurofound.europa.eu/eiro/2012/01/articles/cz1201029i.htm>
- Jorens, Y. (2008), «Self-employment and bogus self-employment in the European construction industry: A comparative study of 11 Member States, prepared for European Social partners for the Construction Industry», disponible sur: <http://www.efbww.org/pdfs/annex%208%20-%20Brochure%20part%201%20%5BEN%5D.pdf>
- Jones, M.K. et Latreille, P.L. (2005), «Disability and Self-Employment: Evidence from the UK LFS», WELMERC Discussion Paper, Département d'Économie, Université du Pays de Galles, Swansea.
- Pagán, R. (2009), «Self-employment among people with disabilities: evidence for Europe», *Disability and Society*, Vol. 24, Issue 2, pp. 217-229.
- Schur, L. (2003), «Barriers or Opportunities? The Causes of Contingent and Part-Time Work Among People with Disabilities», *Industrial Relations*, Vol. 42, p. 589-622.





Extrait de :

## The Missing Entrepreneurs

Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264188167-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/La Commission européenne (2014), « Le travail indépendant », dans *The Missing Entrepreneurs : Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264188211-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).